

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023-09-09

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 01/09/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 01/09/2023
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Serge ARLA ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Christel EYREHAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Mylène LARRIEU ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; Bertrand LEIRIS ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON a donné procuration à Christine VICENTE en date du 01/09/2023  
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 29/08/2023  
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 04/09/2023  
Cindy ESPLAN a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 05/09/2023  
Alain CALIOT a donné procuration à Mylène LARRIEU en date du 05/09/2023

**Absent :**

Davy CAMY  
Sébastien ROBERT

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**OBJET : Modification du tableau des emplois : Avancement de grade par promotion interne de Rédacteur et Technicien à temps complet postes de cat B.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne.

Madame le Maire précise que le Centre de Gestion des Landes par arrêté du 11 juillet 2023, a procédé à l'inscription de deux agents de la collectivité sur la liste d'aptitude ; un agent à l'accès au grade de Rédacteur Territorial et un agent à l'accès au grade de Technicien Territorial, grades de catégorie B.

A ce titre, le tableau des emplois de la commune doit être modifié.



Aussi, il est proposé la création de 2 postes :

- 1 poste de rédacteur territorial de catégorie B (**cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux**) à temps complet à 35h00, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

- 1 poste de technicien territorial de catégorie B (**cadre d'emploi des techniciens Territoriaux**) à temps complet à 35h00, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires

**Vu** le tableau des emplois de la commune mis à jour,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le tableau des emplois de la commune suite à la nomination de deux agents sur leur grade supérieur respectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1-** Il est approuvé la modification du tableau des emplois de la commune et, par conséquent, la création d'1(un) poste de rédacteur territorial et d'1 (un) poste de technicien territorial ; les deux postes sont à temps complet 35 heures hebdomadaires, à pourvoir au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**ARTICLE 2-** Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision,

**ARTICLE 3-** Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**ARTICLE 4-** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 08 septembre 2023,  
Le Maire,

le Maire,

Ève BELIN

Acte rendu exécutoire le 11 / 09 / 2023  
- après télétransmission électronique le 11 / 09 / 2023  
- et mise en ligne sur le site de la commune le 11 / 09 / 2023

